



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E88189

VALABLE JUSQU'AU 23/06/2024

ÉDITÉ LE 03/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/02/2010

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 2010 B 143

Siret : 519 841 431 00033

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 1385870/N 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5393973104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5393973104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ROBITAILLE ENERGIE

140 RUE DU CHAMP DE COURSE
76560 DOUDEVILLE

Téléphone : 02 35 95 12 77

Fax : 02 35 95 12 77

Portable :

Site Internet :

E-mail : comptabilite@robitaille-energie.fr

Responsabilité légale :

ROBITAILLE DANIEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/04/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/04/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	13/04/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.